

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°166

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavril

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/

OBJET : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la commune, notamment, de pérenniser la subvention de la Solidéo dans le cadre du projet de construction du centre aquatique au Fort d'Aubervilliers, en assurant la coordination technique et le suivi rigoureux des titulaires de marché public global de performance ;

Adoption à la majorité par 39 pour, 8 contre (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA) , 5 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Meriem DERKAOUI, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC)

DELIBERE :

DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, dont la rémunération sera fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou du cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux (catégorie A).

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et aux charges sociales afférentes seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

Reçue en préfecture le : 10/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201203-Imc118257-DE-1-1
Publiée le : 10/12/20
Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANCKET



